

Le règlement de la « MOUILLONNAISE »

Article 0

Bonne humeur impérative

Article 1

Les dieujantés organisent une randonnée pédestre et vtt sans classement le samedi 2 Avril 2022 . Cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé et apte à la pratique du VTT. Les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale OU d'une licence sportive et les moins de 14 ans devront être accompagnés par un adulte

Article 2

L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

Article 3

LE PASSE VACCINNAL est obligatoire et un contrôle sera mis en place lors de l'inscription (SAUF CHANGEMENT LEGISLATIF)

Le port du casque est obligatoire pour les VTTistes Le port de gants et de lunettes de protection est vivement conseillé.

Article 4

Le respect du code de la route est obligatoire ainsi que les consignes des organisateurs.

Article 5

Cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Les départs s'étaleront de 13h00 à 18 h00. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours. Les vtt électriques non débridés sont autorisés.

Article 6

Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaison) et d'une pompe. Des pompes seront disposées aux ravitaillements.

Article 7

En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'association « les dieujantés » ET/OU du propriétaire du terrain ne saurait être engagée.

Article 8

AUCUNE photos ou traces du parcours ne pourront être prises et mis en ligne sur **le web OU AUTRE RÉSEAUX SOCIAUX**

Article 9 Le fait de participer suppose l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

La randonnée empruntant beaucoup de chemins et terrains privés, il est interdit de les emprunter durant le reste de l'année. Merci de laisser vos GPS à la maison. Le club vous accueillera et vous emmènera toute l'année sans autres contrepartie que de la bonne humeur et le port du casque. Il suffit de nous contacter.

LA NATURE, LES PLANTATIONS ET LE CODE DE LA ROUTE DEVRONT ÊTRE RESPECTÉS DURANT LA RANDONNÉE. MERCI

